

# Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

## CONSTITUTIONS

EGA06101

Par ASSP en date du 27/03/2025 il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée :

**MRVN LOC**

Capital : 1 000,00 €

Objet social : LOCATION DE TOUS TYPES DEMACHINES DE BTP ET AGRICOLES : PELLES-MINI -PELLES- COMPACTEURS avec operateurs - LOCATION DE VOITURES

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cayenne

Siège social : 1 Rue de l'ESPOIR BAT PA-CIFIC APPT A4 97351 Matoury

Président(e) : M.

CRICO EMIL MARVIN pour une durée de 99 ans demeurant 1 Rue de l'ESPOIR BAT PACIFIC APPT A4 97351 Matoury

Clauses proposées Admission aux AG étroit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque actionnaire droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

EGA06100

Par acte SSP du 25/03/2025 à MONT-SINERY-TONNEGRANDE (97356), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée  
DENOMINATION: ASM Alliance des Scieurs de Montsinéry  
SIEGE SOCIAL : 2901 Route Départementale 5 à MONT-SINERY-TONNEGRANDE (97356)

OBJET PRINCIPAL: Toutes activités de scierie, l'exploitation forestière, le négoce de bois et dérivés, l'acquisition et l'exploitation d'une scierie soit directement, soit par voie de location ou selon toutes autres modalités. La vente des produits provenant de la scierie, l'acquisition, la mise en valeur, la prise en location, la vente en totalité ou en partie de l'échange de tous terrains et immeubles servant ou pouvant servir à la scierie. Et généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement, notamment la participation de la société à toutes entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts sociales, fusion, scission, société en participation, ou la location, l'achat, la vente, l'échange, la location-gérance, la franchise.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1000€

PRESIDENTE : La société HOLDING JEMASSEY, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 3800, Route du Larivot à MATOURY 97351 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne (973) sous le numéro 825 402 175. Représentée par Monsieur Emmanuel BAZIN de JESSEY et Monsieur François MAS, ses Cogérants,  
IMMATRICULATION : au RCS de CAYENNE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions détenues par les associés sont li-

brement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un autre associé ou à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

## DIVERS

EGA06096

### SCI DUCAUD

SCI en liquidation au capital de 126 880 euros

Siège social : domaine du Parc Lindor, 97354 Remire Montjoly 445 099 823 R.C.S CAYENNE

Par décision unanime des Associés en date du 24/12/2023, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2024. Monsieur Alain DUCAUD, demeurant à SAINT DENIS DE LA REUNION (97400) 216 allées des Topazes, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège de liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CAYENNE

EGA06099



### SCI KAELA, Société en liquidation

Société civile au capital de 50 000 euros  
Siège social : 131 route de Bourda 97300 CAYENNE 479 411 001 RCS CAYENNE

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV de l'AGE du 31/12/2017, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur Monsieur Abdel Illah KHAOUANI et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2027. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Fort de France. Mention sera faite au RCS de Fort de France

Pour avis

## MARCHÉ PUBLIC

EGA06102



### AVIS RECTIFICATIF

Services

Section 1 : Références de l'avis initial  
Section 2 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur :

### Communauté des communes des Savanes (973)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20002754800029

Code postal / Ville : 97310 Kourou

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : **ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DU PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT DIGNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Classification CPV : 79300000

Type de marché : Services

Critères d'attribution du marché : 1. Valeur Technique : 60 %

2. Prix : 40 %

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : Section 3

1. Procédure

Ne pas lire : "date et heure limite de réception des plis : Mardi 25 mars 2025 - 12h00" mais lire "Date et heure limite de remise des plis: Lundi 14 avril 2025 - 12h00.

Date d'envoi du présent avis

21 mars 2025

EGA06079



## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Relative à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de réalisation d'un réseau de transport par navettes fluvio-maritimes, sur le territoire des communes de Cayenne, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande

Le préfet de la Guyane lance un avis de consultation du public, relatif à un projet de réalisation d'un réseau de transport par navettes fluvio-maritimes, sur le territoire des communes de Cayenne, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande et sur le fondement des articles L.181-10-1 et suivants du Code de l'environnement.

Cette consultation du public est prescrite du mardi 1er avril au lundi 30 juin 2025 inclus

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

La personne en charge du projet pour la CACL est Mme Christelle CELESTINE, mail : christelle.celestine@cacl-guyane.fr

L'adresse de correspondance est la suivante : CACL - La Fabrique Amazonienne - 4 Esplanade de la cité d'affaires - CS 36029, 97357 Matoury CEDEX.

Le Président du tribunal administratif de la Guyane a désigné, par décision n° E25000005/97 du 3 février 2025 M. Jean-Claude HO-TIN-NOE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Christy BERGEIN-HELENE en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Durant toute la période de consultation du public, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact du projet, ainsi l'avis de l'Autorité environnementale, sera accessible :

• à l'adresse du site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-numerique.fr/cpve-navettes-fluvio-maritimes>

• sur le site internet des services de l'État en Guyane

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique>

• sur le site internet de la CACL <https://www.cacl-guyane.fr/grand-projet/les-navettes-fluviomaritimes-entretention-et-modernite/>

Un accès gratuit au dossier est garanti

par la mise à disposition d'un poste informatique dans les mairies de Cayenne, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande, aux horaires habituels d'ouverture au public

Tout renseignement pertinent concernant la demande peut être obtenu auprès :

• des Services de l'État en Guyane (SEG) à la DGTM - DEAAF - Rue Carlos Fineley, Pointe Buzaré - 97306 Cayenne Cedex, sur RDV en écrivant [acamille.gérrard@guyane.gouv.fr](mailto:acamille.gérrard@guyane.gouv.fr) ou en appelant le 0594 21 42 51.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Durant toute la période de consultation du public, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• par courrier électronique, aux adresses suivantes : [cpve-navettes-fluvio-maritimes@mail.registre-numerique.frou](mailto:cpve-navettes-fluvio-maritimes@mail.registre-numerique.frou) [dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr](mailto:dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr)

• sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique> (en précisant en objet : CPVE-projet navettes fluvio-maritimes CACL)

• par voie postale, à l'attention de Mme Christy BERGEIN-HELENE à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane - DGA/DJC - CS 57008 - 97 307 Cayenne Cedex.

Tout au long de la procédure de consultation du public, les observations et les propositions du public, les éventuelles informations complémentaires produites par le maître d'ouvrage, les avis recueillis par l'autorité administrative dans le cadre de la procédure ou l'indication d'une absence d'avis, ainsi que les réponses éventuelles du maître d'ouvrage à ces avis, seront rendus publics aux adresses des sites internet précitées, au fur et à mesure de leur émission. Toutes les observations relatives à la consultation du public, devront être déposées sur le registre dématérialisé au plus tard le **lundi 30 juin 2025** avant minuit.

Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **lundi 30 juin 2025**.

- Cinq (5) réunions publiques seront organisées au cours de la consultation du public, au sein des mairies de Cayenne, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande, ainsi qu'au siège de la CACL.

La commissaire enquêtrice Mme Christy BERGEIN-HELENE, rendra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la Guyane dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation du public.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de la consultation, la commissaire enquêtrice, Mme BERGEIN-HELENE rendra public son rapport assorti de conclusions motivées sur les sites internet suivants :

<https://www.registre-numerique.fr/cpve-navettes-fluvio-maritimes>

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique>

Cayenne, le 11 mars 2025

Pour le préfet, la sous-préfète secrétaire générale des services de l'État

Florence GILBERT

Abonnez-vous en ligne

[www.lapostille.fr](http://www.lapostille.fr)